

## 1 - POSITION DANS L'ORGANIGRAMME

- Service : Ports
- Supérieur hiérarchique direct : Chef d'équipe
- Supérieur hiérarchique mission spécifique : Direction des ports
- Elu référent : Adjoint aux ports et aux activités maritimes

## 2 – MISSIONS

Accueillir les plaisanciers et les usagers dans les ports (l'agent portuaire est l'ambassadeur de la ville et souvent le premier contact avec le plaisancier de passage appelé aussi « visiteur »).

Entretien des équipements et des infrastructures des ports.

Gestion et suivi des installations électriques.

Effectuer des travaux de manutention.

Veiller à la sécurité des bateaux et des usagers dans les ports.

## 3 - NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES

### ● Fonction de référent sur le suivi des installations électriques auprès de la Direction des ports

- Gestion du suivi des installations électriques et des stocks
- Interventions sur le site

### ● Accueil

- Accueillir, informer et conseiller techniquement les usagers et visiteurs. Utiliser la VHF  
Rappeler les règles de sécurité et de prévention. Accueil à terre et sur l'eau
- Faciliter, accompagner les plaisanciers pour l'amarrage des bateaux et autres conseils (indiquer par exemple les branchements (fluides eau et électricité), code sanitaires, éléments techniques taquet, échelle etc).
- Peut être amené à encaisser les redevances d'amarrage et commercialisation de tous les services complémentaires

### ● Astreinte fonctionnelle et de sécurité

- Concernant le seuil, assurer et vérifier l'état de son fonctionnement. Intervenir et lever le doute en cas d'alertes. Maîtriser le fonctionnement et suivre au plus près le calendrier des ouvertures et fermetures du seuil.
- Intervenir en cas d'appel d'urgence sur des problématiques liés au fonctionnement des ports (panne élec, fuite conséquente d'eau, avarie bateau dans le port pour pompage par ex)

### ● Manutention avec port des EPI obligatoires et entretien des installations portuaires et abords

- Grutage des bateaux en fonction du planning établi par la capitainerie :  
Mise en place des sangles et du croisillon pour sorties d'eau des bateaux, mise sur bers, calages avec remise à l'eau. Maniement de la grue sous la responsabilité de l'agent
- Assurer le remorquage de bateaux et leur déplacement en fonction des nécessités de service
- Conduite du chariot élévateur :  
Déplacement de pièces lourdes au niveau du calage des bateaux  
Déplacement du matériel de pêche des professionnels
- Effectuer, en collaboration avec les entreprises prestataires et selon les protocoles définis sous la supervision du chef d'équipe, la surveillance générale, le nettoyage, l'entretien et la

maintenance de l'ensemble des installations portuaires et des équipements associés : pontons, corps-morts, matériel, bâtiments, porte à marée, pont roulant, passerelle, cales, aire de carénage, engins de manutention, bateaux de servitude, station carburant, cette liste n'étant pas exhaustive et intégrant toute autre activité nécessaire au service

### ● Sécurité et surveillance dans les ports et zones de mouillage

- Faire respecter le règlement intérieur du port
- Localiser et rendre compte des éventuels problèmes (techniques, sécurité, etc.) sur le port, le bassin et les zones de mouillages gérées par le port. Utiliser les outils de remontés d'évènements
- Appliquer les normes en matière de qualité, de sécurité et d'environnement
- Sensibiliser les usagers, visiteurs et touristes à la protection de l'environnement, à la préservation de la qualité de l'eau et aux règles de sécurité.
- Vérification et suivi des infrastructures portuaires
- Aide et conseils aux usagers des ports
- Vérifier l'amarrage et la flottabilité des bateaux : ronde d'amarrage et de coups de vent
- Contrôler le stationnement des bateaux amarrés sur les pontons et aux corps-morts
- Surveillance de la collecte et le tri des déchets du port en vue de leur recyclage
- Rondes régulières pour signaler les désordres suivis d'actions de réparation

### ● Pilotage des bateaux de service avec port des EPI obligatoires

- Toutes actions de servitudes portuaires s'effectuant dans les limites administratives des ports (remorquage, déplacements sur sites, travaux ...)
- Bassin à flot : en fonction de l'effectif et des opérations de manutentions, accueil et informations sur l'eau ou sur les postes d'amarrage des navires
- Port de Ploumanac'h : accueil, encaissement et aide à l'amarrage des navires si besoin

### ● Installation et entretien des corps-morts (sur l'ensemble des sites dépendant du service des Ports)

- Préparation, installation et entretien des corps-morts, des chaînes, des manilles et des bouées à flot ou lors des marées basses. Travail en équipe et sous la responsabilité du chef d'équipe

### ● Entretien, réparation des pontons et entretien des cales

- Démontage des installations, mise à terre, réparation, réinstallation et re-boulonnage
- Réparations sur l'eau (mise en place de flotteurs, entretien du plâlage)
- Nettoyage des cales conformément à la planification de la gestion des cales
- Rondes régulières pour signaler les désordres suivis d'actions de réparation

### ● Entretien mécanique et nettoyage des engins et des bateaux de service

### ● Entretien des bureaux, des sanitaires et des douches des ports

### ● Entretien et travaux divers

- Petits travaux d'entretien dans les bâtiments (sanitaires, petits aménagements), réparations des outils

### ● Evènements

- Peut-être amener à participer à des opérations ponctuelles d'animations, d'évènementiels liés au nautisme.

**4 – CONTRAINTES DU POSTE**

Quelques samedis et week-ends travaillés. Dans le cadre de l’annualisation, plusieurs périodes de travail. D’avril à juin, manutentions programmées les samedis, en juillet et août un week-end travaillé pour l’accueil.

Astreinte d’une semaine toutes les 5 semaines en moyenne : intervention en cas d’urgence concernant le fonctionnement des ports et la sécurité concernant le seuil du BAF.

L’agent peut travailler sur différents sites : port de Ploumanac’h, Bassin à flot, les différentes zones de mouillage, les cales.

Le rythme de travail est plus soutenu lors des périodes de manutentions et d’entretien des mouillages.

Respect des plannings de travail et des congés appliqués par la direction.

**5 – POLYVALENCE**

Doit être capable de remplacer, assister tout agent sur l’ensemble des tâches et travaux pour assurer le bon fonctionnement du service.

Polyvalence sur le plan technique et de l’accueil.

**6 – LIAISONS FONCTIONNELLES**

→ Internes : Directeur Général des Services, techniciens du Service Technique

→ Externes : plaisanciers, pêcheurs, professionnels du nautisme, capitaines des vedettes à passagers, administration des Douanes, Affaires Maritimes, Gendarmerie

**7 – PROFIL DE COMPETENCES**

SAVOIRS	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-ETRE
- Connaissances maritimes - Permis côtier - Formation d’Electricien - Autorisation de conduite grutier et chariot élévateur	- Sens des responsabilités - Remonter tous les désordres constatés pour action à suivre - Gérer les urgences et les priorités - Conduire une grue de 60 tonnes - Conseiller les plaisanciers - Réactivité	- Capacités relationnelles (clientèle/équipe/professionnels) - Adaptabilité - Diplomatie - Fermeté - Autonomie - Esprit d’équipe - Disponibilité